

AFFAIRE N° 7. - Acquisition de l'immeuble sis rue Félix Guyon appartenant à M. Yves THIREL.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 22 OCTOBRE 1970, autorisation m'avait été donnée de diligenter la procédure d'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation de plusieurs parcelles de terrain situées rue Maréchal Leclerc destinées à la création de parkings.

Monsieur THIREL, m'ayant fait connaître récemment son accord pour la vente de son immeuble pour le prix de 16 500 000 Frs CFA, soit environ 10 % de plus que l'estimation des Domaines, je vous demande de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt de 45 910 000 Frs que nous a consenti la C.E.P.R., au chapitre 901, article 210 du budget communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

C'est un terrain qui se trouve à l'arrière du Grand Marché et débouche sur la rue Félix Guyon. Nous n'avons pas besoin, dans l'im-médiat, de tout le terrain, mais nous sommes obligés de l'acheter entiè-rement, sinon la partie restante perdra toute valeur. Ce terrain contient en particulier une maison.

M. TOMI. - Il y a donc un immeuble qui justifie le prix du m2.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.